



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 27 février 2020

Objet de la délibération

**AUTORISATION D'ENGAGEMENT RELATIVE AU TRAITEMENT DES PLANTES
INVASIVES : CREATION**

Le vingt sept février deux mille vingt à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Nadia SOUFFOY, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Alain HASCOET, Sylvie SCOTÉ, Franck LE GOURRIÉREC, Gwendal HENRY, Stéphanie LETELLIER, Joël TRÉCANT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Stéphane LOHÉZIC à Pascal LE LIBOUX, Julian PONDAVEN à Franck LE GOURRIÉREC, Frédéric TOUSSAINT à Yves GUYOT, Jacques KERZERHO à Alain HASCOET, Xavier POUREAU à Guénaëlle LE HIN

Absent(s) :

Marc LE BOUHART, Michaël BEAUBRUN

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur LE CORFF Jean-François** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2020.02.027

AUTORISATION D'ENGAGEMENT RELATIVE AU TRAITEMENT DES PLANTES INVASIVES
: CREATION

Rapporteur : Julian PONDAVEN

Dans le cadre de la lutte contre les plantes invasives (grandes renouées asiatiques, Raisins d'Amérique, Datura Stramoine, Herbe de la Pampa, Balsamine de l'Himalaya...), une démarche de lutte regroupant tous les gestionnaires de l'espace public doit être mise en place, afin d'enrayer ce fléau.

Compte-tenu de l'expansion croissante de ces plantes, dont certaines très allergènes - comme l'ambrosie à feuilles d'armoise - et posant une réelle question sanitaire mais également de la difficulté à les éradiquer, les interventions programmées ont seulement pour but, à l'heure actuelle, d'en limiter leur expansion.

Aujourd'hui, le territoire hennebontais est confronté majoritairement à l'expansion de 4 plantes : la Grande Renouée Asiatique, le Raisin d'Amérique (plusieurs foyers d'ampleur assez conséquente), l'Herbe de la Pampa et la Datura Stramoine (foyers de plus faible ampleur). Cependant, d'autres plantes invasives présentent un risque de propagation à plus ou moins long terme du fait de leur caractère expansionniste : Berce du Caucase, Ambrosie à feuilles d'armoise, Sénéçon Jacobée... Une veille est donc réalisée dans ce sens par les services municipaux ; le SEVE se tient informé des nouvelles techniques et expérimentations de lutte des plantes invasives concernées.

Pour contrecarrer ce fléau, des interventions mécaniques plus ou moins conséquentes nécessitent en général d'être répétées périodiquement pour être efficaces, et doivent s'inscrire dans un plan de lutte sur plusieurs années.

C'est pourquoi il est proposé de mettre en place une autorisation d'engagement sur 5 ans.

	Création AE 27/02/2020	Total
AE	20 000	20 000
CP		
2020	4 000	4 000
2021	4 000	4 000
2022	4 000	4 000
2023	4 000	4 000
2024	4 000	4 000

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 3 février 2020,
Vu l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 10 février 2020,
Vu le rapport présenté en séance,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

→ **APPROUVE** la création de l'autorisation d'engagement ainsi que la répartition des crédits de paiement.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU